

## AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
TRANSPORTS

*Direction générale de l'aviation civile*

### **Décision du 29 mai 2017 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service des systèmes d'information et de la modernisation**

NOR : TRAA1717537S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2011 modifié portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile ;

Vu le procès-verbal en date du 5 décembre 2014 du dépouillement des élections professionnelles organisées au sein de la direction générale de l'aviation civile en vue de la désignation des représentants du personnel pour le comité technique de proximité du service des systèmes d'information et de la modernisation ;

Vu la décision du 27 janvier 2017 portant nomination du directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation à la direction générale de l'aviation civile ;

Vu les nouvelles propositions de nomination formulées par certaines organisations syndicales représentées,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service des systèmes d'information et de la modernisation les représentants de l'administration suivants :

Le président : M. Thierry ALLAIN, directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation ou son représentant.

La responsable en charge des ressources humaines : Mme Zélia FIGUEIREDO ou son représentant.

#### Article 2

Sont désignés pour siéger au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service des systèmes d'information et de la modernisation les représentants du personnel suivants :

#### **Représentants du personnel titulaires**

M. Didier - PAVET FEETS - FO.

Mme Caroline MARUEJOULS - SPAC-CFDT.

M. Pascal RECCHIA - USAC-CGT.

### Représentants du personnel suppléants

M. Philippe MARTIN FEETS - FO.  
Mme Véronique LE TOQUIN - SPAC-CFDT.  
M. Bertrand MORVAN - USAC-CGT.

#### Article 3

La décision du 24 novembre 2016 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service des systèmes d'information et de la modernisation est abrogée.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 29 mai 2017.

*Directeur du service des systèmes d'information  
et de la modernisation,*  
T. ALLAIN